

Info-parents

Le bulletin d'information des parents de l'école Plein-Soleil

Août 2016

Site internet de l'école : http://plein-soleil.csdgs.qc.ca

Pour motiver les absences et les retards de votre enfant : 514-380-8899, poste 4152 Heures d'ouverture du secrétariat : 7 h 50 à 11 h 30 et 12 h 45 à 15 h 45 Courriel du service de garde : sdg.pleinsoleil@csdgs.qc.ca
Téléphone du service de garde : 514-380-8899, poste 4159

SPÉCIAL SÉCURITÉ

Bonjour chers parents,

Voici des mesures de sécurité qui devront être respectées de tous. Lisez-les attentivement et discutez avec votre enfant des informations qui le concernent. Si vous venez reconduire votre enfant en voiture, rappelez-vous qu'aucun véhicule n'a le droit d'utiliser le <u>débarcadère des autobus</u> entre 7 h 30 et 8 h 30 et entre 14 h 30 et 15 h 30.

1. Votre enfant utilise l'autobus

Un débarcadère est réservé aux autobus. C'est un enseignant qui informera le conducteur de sa présence et assurera l'entrée des élèves sur le terrain de l'école jusqu'à ce que tous les élèves aient quitté leur autobus. Les élèves transportés utiliseront l'extrémité droite de l'école pour rejoindre la cour.

2. Votre enfant fréquente le service de garde

Le service de garde a son débarcadère en face des portes A et B. L'accueil des enfants se fait à la porte B. Une éducatrice note leur présence à leur arrivée. Le service de garde est offert de 6 h 45 à 7 h 50. Après 7 h 50, les élèves qui fréquentent le service de garde doivent se rendre sur la cour d'école et leur surveillance sera assurée par un enseignant de 7 h 50 à 7 h 55.

Il est conseillé d'arriver avant 7 h 40 afin que votre enfant puisse avoir le temps de rejoindre une éducatrice et débuter la journée dans le calme. Trop d'enfants inscrits au service de garde arrivent après cette heure, c'est là que l'impatience des gens est palpable et que la circulation devient difficile devant l'école.

• Le débarcadère en face des portes A et B est réservé aux parents utilisateurs du service de garde qui déposent leur enfant et qui quittent aussitôt. Ne pas utiliser cet espace comme un stationnement SVP.

3. Votre enfant est marcheur

La surveillance des enseignants débute à 7 h 50. Avant cette heure, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents. Il est donc important de prévoir l'heure du départ de la maison ainsi que le temps nécessaire pour que votre enfant se déplace de votre résidence à l'école.

À 7 h 55, toutes les portes seront barrées.

Votre enfant devra se présenter à la porte de l'entrée principale (porte A)

Il sera considéré comme étant en retard.

Merci de votre précieuse collaboration,

Éric Yockell Directeur Nathalie Marcil Directrice adjointe